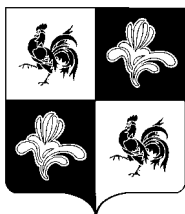


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



10 novembre 2005

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROJET DE DECRET

**contenant le deuxième feuillet d'ajustements
du budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2005**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret.....	4

PROJET DE DECRET
ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2005

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, au Parlement francophone bruxellois, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2005, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	279.794
pour les recettes en capital	0
total des recettes	279.794

conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2005	Ajustement 2005	Ajusté 2005
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.02	Recettes diverses	421		421
06.03	Recettes du Complexe sportif	421		421
06.04	Remboursement de traitements	100		100
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744		744
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50		50
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	600	+ 18	618
06.09	Vente Matériel de l'ancienne Régie Graphique	0		0
06.10	Récupération de la SPABS de l'avance pour intérêts échéant avant le paiement des loyers de la CF	0	+ 847	847
16.01	Loyers et charges locatives du bâtiment de la rue des Palais	183		183
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42		42
29.02	Intérêts financiers	500		500
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	0	+ 91	91
46.30	Remboursement du Centre Etoile Polaire	0	+ 200	200
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887		2.887
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	79.313		79.313
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.554		1.554
49.24	Dotation Relations internationales	310		310
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	745	+ 14	759
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.962	- 355	1.607
49.27	Subside de la Communauté française pour couvrir la charge salariale d'un agent du Centre européen de Langue française	0		0
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	390		390
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	129.513		129.513
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	28.739		28.739
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.402		8.402
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	22.325	- 298	22.027
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	76		76
89.50	Remboursement du préfinancement « Fonds social européen »	3.400	- 3.400	0
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	0		0
	Total recettes courantes	282.677		279.794
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL			
76.11	Vente de terrains	0		0
76.30	Vente de bâtiments	0		0
	Total recettes de capital	0		0
	TOTAL DES RECETTES	282.677	- 2.883	279.794